

Proclamation d'élection du candidat

Municipalité

PASPÉBIAC

Scrutin du

2017 | 11 | 05
année | mois | jour

Je, Maître Karen Loko, proclame, par la
Président d'élection

présente, que :

HÉBERT

Prénom

HUARD

Nom

182 rue Maldemay, G0C2K0 PASPÉBIAC

Adresse

a reçu la majorité des votes légalement donnés
et que, par conséquent, a été élu au poste de :

ou

est ou reste le seul candidat et que,
par conséquent, a été élu au poste de :

maire

conseiller

5

Arrondissement, district, quartier ou poste numéro

Signature

Président d'élection

2017 | 10 | 06
année | mois | jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours de la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.